

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,
 TAUN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

RECLAMES :
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement ré-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.		LUNAISONS.	
JOURS.	FÊTE.		
22 Dim.	se Cécile.	☉ D. Q. le 3, à 3 h.	43' du soir.
23 Lundi.	s. Clément.	☉ N. L. le 11, à 8 h.	9' du mat.
24 Mardi.	s. Jean-Croix.	☉ P. Q. le 18, à 3 h.	14' du mat.
25 Mercr.	se Catherine.	☉ P. L. le 25, à 9 h.	11' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac, Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux).	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux).	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Causade, Toulouse).	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	7 h. du s.
10 heures du soir.	Cabrerets (St-Géry).	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne).	

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

Cahors, le 18 novembre 1863.

BULLETIN

Le roi de Danemark est mort le 15 du courant. Il a succombé aux atteintes subites d'un érysipèle. Frédéric VII était né en 1808. Il régnait depuis le 20 janvier 1848. Sa politique fut libérale à l'intérieur, ferme à l'extérieur. Il emporta dans la tombe les regrets de tous. — Dès le 16, le président du conseil des ministres a proclamé l'avènement au trône du prince Christian, son successeur désigné, qui prend le titre : de Christian IX.

La proposition d'un Congrès faite par l'Empereur occupe beaucoup la presse étrangère. En général, elle loue le but élevé et la noble initiative que vient de prendre Napoléon III, et se borne à faire quelques réserves au sujet des difficultés d'exécution.

Le même accueil, et les mêmes éloges ont été faits à la lettre adressée aux souverains.

Voici comment l'apprécie la presse anglaise :

« Daily-Telegraph. — Rien de plus noble et de plus mesuré que la lettre par laquelle l'Empereur des Français convoque les souverains à un congrès international. Nous rendons volontiers honneur à qui honneur est dû, et nous n'avons nulle envie de refuser à Napoléon III, l'hommage que méritent ses vues élevées et les généreuses aspirations de son âme. Il a eu des avantages dont les autres souverains ont été privés par leur position, et il a su les mettre habilement à profit. La fortune lui est venue à une époque trop avancée de la vie pour lui faire oublier les leçons de l'adversité. Il sait, pour avoir lui-même observé ce fait, que les gouvernés envisagent autrement les affaires publiques que ceux qui les gouvernent. »

Voici l'opinion du Globe :

« L'Empereur Napoléon doit être content du résultat de son dernier discours et de sa lettre, plus récente encore. Il s'est rendu lui-même et il a rendu la nation qu'il gouverne encore plus remarquable, s'il est possible, en Europe, et il a provoqué un concert d'éloges et d'admiration pour le tact et le talent avec lesquels il sait s'adapter lui-même aux circonstances. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 novembre 1863.

LE QUART D'HEURE (*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL
 DE M. BRÉTON DE LOS HERREROS.

III.
 (Suite.)

— Si je suis vaine, la faute n'en est pas à moi.
 — Et qui donc ?
 — A l'artiste qui me compare à Diane.
 — C'est que je vois partout le type...
 — Oui, c'est chose notoire.
 — L'image...
 — De la gloire et du succès.
 — La perfection...
 — De l'art, interrompit-elle en core avec un lâcheux sourire.
 Ortiz comprit qu'elle interprétait à dessein chacune de ses paroles dans un sens tout différent de celui qu'elles avaient au fond. Il résolut de parler comme

(*) La reproduction est interdite.

Les traditions politiques de tous les autres Etats de l'Europe empêcheraient leurs souverains de faire une proposition formelle d'une telle grandeur et de cette incomparable portée. Il n'y a que le maître suprême des ressources de la France qui puisse, en temps de paix, faire une telle proposition.

La Correspondencia, journal espagnol, annonce que le cabinet de Madrid a décidé que l'Espagne se ferait représenter au Congrès.

La Epoca approuve ainsi cette résolution :

« Nous ne dissimulons pas, dit-elle la satisfaction avec laquelle nous voyons cette attitude franche, noble et résolue de l'Espagne. Il n'y aura pas de sa faute si le Congrès européen ne rend pas à l'Europe son assiette et n'écarte pas les tristes chances d'une guerre. La politique de l'abstention et de la neutralité exagérée, c'est l'impuissance. Celle qui n'a l'œil tourné que vers le passé, conduit fatalement à l'isolement. »

Il n'y a qu'une voix, chez nos voisins, dit le Constitutionnel, pour rendre un éclatant hommage à la demande de l'Empereur. C'est, selon nous, une chose immense que cette unanimité sur le caractère de la proposition impériale, bien qu'il se manifeste des hésitations et des incertitudes sur son opportunité et le but qu'elle doit atteindre.

Une profonde impression s'est produite en Hongrie à la lecture du discours impérial. L'empereur François-Joseph, qui avait projeté de visiter ses sujets hongrois, s'est hâté, accompagné de l'Impératrice, de se rendre au milieu d'eux. Il a voulu ainsi prévenir des démonstrations d'indépendance dont les conséquences pourraient troubler encore davantage ce pays.

La question des duchés, si brûlante, il y a un mois, paraît entrer dans une voie pacifique. Les ouvertures conciliantes que le gouvernement danois vient de faire à la Diète germanique entraînent la Suède elle-même à conseiller au Danemark de supporter l'exécution fédérale, si elle se borne à Holstein. La mort de Frédéric VII changera-t-elle la situation ?

Le général de Berg tient à éclipser Mouraueiff dans ses cruautés. Il ordonne journellement des

elle un langage voilé et pour ainsi dire allégorique, car il voyait dans cette conduite de Caroline un ingénieux détour pour ne pas être obligée de lui imposer silence et une sorte de permission tacite de faire des allusions discrètes à ses sentiments.

« Ainsi, reprit-il, vous approuvez mon ardent enthousiasme... d'artiste ?
 — Certes, je l'approuve ; il est tout naturel et fort louable.
 — Parlez-vous sincèrement ?
 — Très-sincèrement ; et, pour preuve, je vous ordonne de dessiner quelque chose dans l'album que voici.
 — Signerai-je ? demanda-t-il joyeusement.
 — Je vous le permets. Au revoir !
 Et elle s'éloigna d'un pas rapide.
 « Ah ! murmura-t-il en la suivant des yeux, si tu n'es pas une Circé perfide ou un démon séducteur, ton quart d'heure approche, Caroline ! »

IV.

En quittant Ortiz, Caroline apprit de Pétra que don Marchena venait de faire demander une entrevue secrète à dona Liborio et que celle-ci l'avait accordée. L'adroite suivante ajouta plus d'un demi-mot perfide d'où il ressortait que l'Andalous paraissait décidé à porter aux pieds de la tante les hommages dédaignés par la nièce. Elle agissait ainsi à la demande de Marchena lui-même, lui ayant promis de l'aider à exciter la jalousie de Caroline. Celle-ci ne fit qu'en rire ; elle attribuait au dépit la démarche de son prétendant, et elle était convaincue que dona Eléna allait ce moquer de lui, le traiter de fou et le faire rougir de son extravagante entreprise. Elle alla tranquillement s'asseoir à son piano ; mais Pétra eût parié cent contre un que sa jeune maîtresse ne tarderait pas à venir coller son oreille à la serrure.

Quand Marchena parut, la soubrette lui raconta

exécution dans le royaume. Par ses ordres, le fils du colonel de gendarmerie Trusinski, a été fusillé dans la citadelle, pour avoir pris part aux actes du gouvernement national. Malgré cela, l'insurrection ne cesse de s'étendre. Un nouveau corps de 800 hommes de cavalerie a apparu dans le palatinat de Kalisch ; il est commandé par Budziszewski, ex-officier de l'armée française, qui s'est dernièrement distingué à Puebla.

Les sympathies de la Russie paraissent acquises au parti nord de l'Amérique. L'amiral russe a déclaré que le Czar désirait que l'insurrection représentée par les états confédérés du Sud, fût écrasée.

Dans un meeting, tenu à New-York, il a été proposé au parti démocratique de joindre l'action de la conciliation à l'emploi de la force.

— Arrive le jour du Congrès et la question américaine, comme toutes celles qui intéressent la paix du monde, sera réglée à la satisfaction des belligérants. Devant ce Tribunal suprême, tout préjugé s'effacera et chaque souverain s'inclinera respectueusement devant ses augustes décisions.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Cracovie, 16 novembre.
 On mande de Varsovie, que les soldats russes, commandés par leurs officiers, arrêtent dans les rues, pendant le jour, les dames qui portent le moindre signe de deuil ; ils pénètrent aussi dans les omnibus qui passent pour s'emparer des femmes dont le costume n'est point conforme au règlement publié par le général Lowchine.

Copenhague, 15 novembre.
 D'après un bulletin publié à Glucksbourg, à trois heures de l'après-midi, l'état du roi s'est beaucoup aggravé depuis ce matin. Les forces de Sa Majesté se sont beaucoup affaiblies et c'est à peine si elle conserve quelque connaissance.

Copenhague, 15 novembre (soir).
 Le roi de Danemark est mort aujourd'hui, au château de Glucksbourg, à trois heures et demie de l'après-midi.

Bucharest, 15 novembre.
 Dans son discours d'ouverture de la session, le

que, selon ses désirs, elle venait d'avertir Caroline de ce qui se passait.

« J'ai caqueté comme une vulgaire servante, ajouta-t-elle. Mais il faut bien que je témoigne par quelques faibles services ma reconnaissance du haut intérêt que vous voulez bien prendre à mon cher Ortiz.
 — Je l'ai dit et je le répète, répondit-il d'un air important, tu peux compter sur moi, je me charge de le placer. Ce me sera chose facile : j'ai de l'influence au Sénat, j'ai mes entrées au palais, et le directeur du trésor obéit à un signe de ma main... On dirait que tu en doutes ? ajouta-t-il tout à coup, voyant Pétra réprimer à grand-peine un sourire incrédule.
 — Non, non, pas le moins du monde, répliqua-t-elle vivement ; car, sans ajouter foi aux vanteries de l'Andalous, elle le croyait cependant en position de faire quelque chose pour un ami, s'il le voulait bien.
 — Si tu épouses Ortiz, reprit-il d'un ton protecteur, je serai témoin à ton mariage.
 — Merci, monsieur ! Ma reconnaissance me rend digne de cette faveur ; je suis noble par tous les côtés, et un membre de ma famille, très-ancienne, a porté l'habit d'Alcantara.
 — Tiens !
 — Mon oncle, don Balthasar Maldonado y Escalona...
 — Voici l'heure de l'audience ; introduis-moi, je t'en prie.
 D'un air grave et digne, elle ouvrit la porte du salon et annonça don Pedro Marchena. Dona Liborio le reçut très-gracieusement.
 « Vous avez désiré causer en tête à tête avec moi, lui dit-elle. Est-ce pour m'entretenir du mariage ?
 — Oui, madame ; mais... pas de celui que vous supposez.

prince Couza se félicite des témoignages de sollicitude donnés à la Roumanie par la sublime Porte et les puissances garantes. Il déclare que sa politique, la neutralité, lui est tracée par les événements européens. Le discours se termine ainsi : « Si cependant la Roumanie se trouvait impliquée dans des complications extérieures ou si ses droits étaient menacés de quelque côté que ce fût, soyez convaincus que je ne serais que là où sont les aspirations et les intérêts du pays. »

Berlin, 15 novembre.

La Gazette de Spener apprend, au sujet des informations données par la Presse, de Vienne, que la Prusse, sans négociation préalable avec les autres gouvernements, avait fait savoir au cabinet des Tuileries qu'une discussion directe entre les souverains, qui ne serait pas préparée par un examen soigné et une élaboration approfondie ; ne serait pas un moyen de nature à éviter les difficultés. Une entente sur les conditions du congrès entre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre n'a pas eu lieu, n'a pas été recherchée. Il n'y a donc pas eu non plus d'entente sur la teneur de réponses identiques. Aucune des trois puissances n'a même fait sur ce sujet de proposition aux deux autres. La Gazette de Spener ajoute que, jusqu'ici, le roi n'a fait qu'effleurer et de vive voix avec M. de Talleyrand les vues de la Prusse, au sujet de la proposition de l'Empereur.

Bucharest, 13 novembre.

L'ouverture de l'assemblée moldo-valaque a eu lieu aujourd'hui. Le discours du prince Couza a produit une grande sensation. S. A. fait un appel très-chaleureux à l'union des partis. Le discours annonce la présentation de projets de lois très-libérales : réforme électorale, amélioration du sort des payans, instruction primaire obligatoire, mesures de décentralisation, construction de chemins de fer, établissement de crédit foncier.

Les principaux passages du discours du prince Couza ont été chaleureusement applaudis.

Londres, 16 novembre.

Le Times considère la mort du roi de Danemark comme un événement d'une grande importance. Si le congrès se réunit, la question dano Allemande ne sera pas la plus facile à régler. Le Times ajoute que l'avantage est du côté du Danemark et qu'à côté des torts immenses faits à la Pologne ; les griefs allemands ; dans l'affaire des duchés sont un enfantillage.

Le Morning Post dit que la mort du roi de Danemark aura probablement pour résultat un arrangement à l'amiable entre la Diète germanique et le cabinet de Copenhague. Le nouveau roi rencontrera

— Comment ? de quel mariage donc ? demanda-t-elle surprise.
 — Du mien toujours ; mais celle que je souhaite conduire à l'autel, ce n'est pas Caroline.
 — Vous m'étonnez ! que s'est-il passé entre vous deux ? Je l'ai si peu vue depuis votre entretien d'hier et je l'ai trouvée d'humeur si peu comminative que je ne sais rien encore.
 « Tant mieux ! » pensa-t-il.
 — Change-t-elle d'avis ? Vous tournez-elle le dos ? poursuivit la tante.
 — Je n'en sais rien ; je crois que non ; qu'est-ce que cela me fait ?
 — Qu'entends-je !
 — Je ne lui ai point parlé mariage, parce qu'un autre objet a troublé mon cœur et mes sens au point que je pouvais à peine détacher ma langue de mon palais. Que lui ai-je dit ? Je l'ignore ; mes yeux se tournaient malgré moi d'un autre côté. — Ce disant, il les dirigeait vers la porte par laquelle avait disparu dona Eléna pour le laisser seul, la veille, avec sa nièce. — Enfin j'ai pris congé d'elle d'une façon peu sanglante, et, une fois dans la rue, j'ai poussé un profond soupir de soulagement.
 — Mais que signifie tout cela ?
 — Cela signifie, et très-clairement, que les yeux d'une autre beauté ont blessé mon cœur.
 — Depuis quand ?
 — Depuis hier ; mais voilà longtemps que je sentais les symptômes précurseurs de mon mal.
 — Et celle que vous aimez, quelle est-elle ?
 — Etrange question ! Ne me suis-je pas assez expliqué ? dit-il d'une voix tendre ; puis il ajouta, jouant la passion : « Qui donc mes yeux devaient-ils de leurs regards d'amour ? A qui la main que je serre ?
 — Que vous écardez, voulez-vous dire ! Laissez-moi !

plus de sympathies dans les duchés. Il serait absurde, fait observer le Post, qu'il favorisât davantage les Danois que ses compatriotes.

Francfort, 15 novembre.

L'Europe publie le texte officiel de la nouvelle et longue communication faite hier à la Diète Germanique par l'envoyé danois. Le Danemark informe la Diète qu'il est prêt à étendre considérablement les attributions des états du Holstein.

New-York, 5 novembre par l'Hibernian.

On annonce que Meade a reçu l'autorisation d'attaquer l'armée de Lee. Il se serait mis en mouvement avec des provisions pour 10 jours. Les forces fédérales, qui sont à Charleston et à Chatanooga, auraient reçu l'ordre d'attaquer simultanément les confédérés.

Copenhague, 16 nov. midi.

Le président du conseil, M. Hall, a lu du balcon du palais de Christianburg, l'acte qui proclame le prince Christian roi, sous le nom de Christian IX.

Genève, 16 novembre.

Les élections ont eu lieu hier, ici, pour la nomination du conseil d'état cantonal. Toute la liste radicale a passé, à l'exception de M. James Fazy.

Samedi dernier, le Corps Législatif a nommé ses secrétaires définitifs.

MM. Busson, le comte Joachim Murat, le comte Lepeletier-d'Aunay et le marquis de Talhouët ont été nommés au premier tour de scrutin.

M. Severin Abbattucci a été élu à un second tour, et M. Noubel après un ballottage.

On remarquera que M. Busson, gendre de l'illustre M. Billault, a obtenu la presque unanimité des suffrages. En donnant à M. Busson, plusieurs fois rapporteur du budget, ce témoignage personnel de confiance et d'estime, la Chambre a voulu aussi honorer la mémoire de l'homme d'Etat éminent qui a emporté les regrets universels, mais qui avait tant de droits particuliers à son administration et à ses sympathies.

(Constitutionnel.) L. BONIFACE.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur : Plusieurs journaux ont cru pouvoir donner des détails plus ou moins exacts sur les séances des bureaux du Corps Législatif.

Il y a dans ce fait une convention formelle à la loi, qui, dans aucun cas, n'autorise la publication de semblables comptes-rendus.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans la Constitutionnel sous la signature de M. Paulin Limayrac :

Le Corps Législatif a consacré ses premières séances à la vérification des pouvoirs. Le plus grand nombre des élections est déjà validé sans contestation, et, parmi les élections contestées, il n'y en a jusqu'ici qu'une seule, celle de l'honorable M. Pelletan, qui sera probablement, du consentement de l'élu lui-même, annulée, pour vice de forme.

En présence de ce résultat, il est permis de réduire à leur juste valeur les protestations annoncées longtemps d'avance, et avec tant de bruit. Qu'on lise, en effet, les débats de la Chambre et on verra que de toutes ces accusations il ne reste que quelques erreurs insignifiantes, commises par un garde-champêtre ou par un maire de village et qui n'ont en rien influé sur le résultat de l'élection. La minorité, vaincue d'une manière si éclatante sur le terrain électoral a voulu se poser comme op-

— Ah! Eléna, murmura-t-il en soupirant.
— Quelle farce de carnaval jouez-vous là senior?
— Plût à Dieu que ce ne fût pas autre chose! Le Ciel m'est témoin que je ne mens pas.
— Mais savez-vous que j'ai un demi-siècle?
— Eh! qu'importe?
— Que je pourrais être votre mère?
— Ah! madame, la mienne n'est plus; vous serez à la fois ma mère et ma femme.
— Vous avez bien déjeuné, à ce que je vois, dit sévèrement dona Liborio; les fumées du champagne...
— Je vous proteste que vous êtes dans l'erreur.
— Ou votre désespoir des froideurs de Caroline...
— Non, mille fois non, je suis très-sincère. Je le déclarerais à la face de tout Madrid: ou je vous épouse, ou je ne me marie jamais.
— Bah! dit-elle, prenant un air incrédule; mais, au fond, elle commençait à se dire: « Si c'était vrai! »
— Vous ne vous rendez pas justice, dit Marchena, qui allait s'échauffant au bruit de ses propres paroles. Le temps est un Dieu destructeur; mais il est des fleurs que l'ouragan respecte.
— Flateur! interrompit-elle avec un sourire.
— Je ne flâte pas; mais ne parlons plus de votre physique, puisque votre modeste refus de croire à ma sincère admiration. Votre mérite moral n'est-il pas bien suffisant pour vous conquérir mon amour? Votre âge même ne peut-il pas bien entrer dans mon plan philosophique? Je suis las de faire la cour à de jeunes filles frivoles et coquette. On ne trouve chez les femmes mûres la raison, le jugement et la bonté. Enfin, vous me convencez, parce que vous me gâterez, n'est-ce pas? et vous ne dépenserez point en bagatelles et en chiffons tout mon patrimoine?
— Votre patrimoine? répéta-t-elle en riant. Je crois que, pour le dévorer, nous n'aurions pas be-

soin de faire de grandes folies. Par bonheur, je suis assez riche sans cela.
— Ah! madame, croyez que je ne songe pas le moins du monde à votre fortune.
— Vous y songeriez, mon ami, que je ne vous en blâmerais point; car enfin, si le diable me tentait de vous épouser, il serait juste qu'à défaut de beauté et de jeunesse, votre femme vous apportât le confort et l'élégance de la vie... Mais laissons là cette chimère!
— Non, madame; je suis bien décidé.
— Réfléchissez encore.
— Inutile! impossible! Consentez tout de suite, ou je tombe malade!
— Mais... mon enfant... mais... je... balbutia dona Eléna embarrassée. Dieu, quelle chaleur! ajouta-t-elle, en s'éventant de toute sa force.
— Faut-il donc que je tombe à vos pieds? » s'écria-t-il d'un ton emphatique, en s'agenouillant sur le tapis.
Au même instant la porte s'ouvrait, et Caroline s'arrêtait, surprise, à l'entrée du salon.
« Relevez-vous, démon que vous êtes! » dit vivement dona Liborio.
Mais Marchena n'obéit point tout de suite. Il laissa d'abord à Caroline le temps de s'approcher d'eux, afin qu'elle vit parfaitement bien de quel air soumis, suppliant et passionné il regardait dona Eléna tout en se relevant avec lenteur.
« Vous vous confessez à ma tante? demanda la jeune fille en riant.
— Oui, mademoiselle, mais, si toutefois c'est péché de l'adorer, je suis un pécheur endurci qui ne s'amendera jamais.
— Vous aimez ma tante, vous? demanda-t-elle d'un air de suprême ironie.
— Et je m'en fais gloire.
— Allons donc! Si mes dédains vous affligent tant que, par dépit, vous vous adressiez à une autre

primée, et quelques membres de la Chambre ont semblé disposés à imiter cet exemple. La haute impartialité de M. le président du Corps Législatif, la raison éloquente de M. le ministre d'Etat, les explications franches et catégoriques des orateurs du gouvernement, et le bon sens de la majorité ont facilement triomphé de ces attaques.
S. Exc. M. Rouland, en parlant de l'action électorale du gouvernement et de ses agents, a victorieusement démontré que le gouvernement, vis-à-vis d'adversaires qui cherchent à incriminer tous ses actes, se borne à éclairer les électeurs sur ces propres intentions et sur celles des partis hostiles. En cela, le gouvernement n'agit que dans un but de conservation en même temps qu'il sauvegarde les intérêts de l'ordre le plus élevé.

« Envisagée de si haut et avec tant de loyauté dans le principe et dans la pratique, la question ne saurait plus laisser de doute dans les esprits. Le gouvernement, en faisant son devoir envers le pays, n'a pas cessé un instant de professer le respect le plus scrupuleux pour la sincérité du suffrage universel. »

LE PAYS.

Voici en quels termes, M. Sidney Rensuf réfute, dans le Pays, l'objection des journaux anglais relative au programme à formuler des questions sur lesquelles le congrès aurait à délibérer:

« On prépare des objets de délibérations pour une assemblée que l'on convoque. La France n'avait pas le droit et n'a jamais eu l'intention d'agir ainsi. L'Empereur aurait cru manquer aux égards dus aux puissances de l'Europe, en arrêtant un programme des délibérations pour lesquelles il leur proposait de se réunir au Congrès... »

« C'est donc à l'Europe elle-même, solennellement réunie, qu'il appartient d'arrêter souverainement son programme. Si nous osions indiquer pour ce programme une formule générale, nous dirions que c'est le rétablissement de l'ordre européen sur des bases équitables, de façon à assurer, avec une paix solide et durable, le repos, le bien-être et la prospérité de tous les Etats. Quant aux moyens, le Congrès seul a le droit de les choisir et de les régler. »

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le Memorial diplomatique, sous la signature de M. Boutet, secrétaire de cette feuille :

« Bien qu'aucune réponse officielle n'ait pu encore arriver à Paris par la voie diplomatique ordinaire, on a déjà appris par le télégraphe les excellentes dispositions des cours d'Europe à s'associer à l'œuvre de paix entreprise par Napoléon III. »

« On pourrait donc, dès aujourd'hui, considérer la réunion du congrès comme assurée. Voilà, certes, un premier et sérieux résultat. »

« Il en est un autre qui n'a pas moins d'importance à nos yeux : C'est le maintien de l'entente entre la France et l'Autriche. Nulle part, en effet, le discours de l'Empereur n'a été mieux compris qu'à Vienne, et nulle part il ne pouvait avoir de plus réelles conséquences, puisque la réunion du Congrès dépend surtout du concours loyal de l'Autriche. Or, le jour même où la lettre autographe de l'Empereur Napoléon arrivait à Vienne et où l'ambassadeur de France la remettait à l'Empereur François-Joseph le prince de Metternich par-

tail le soir pour Paris, chargé de combiner l'entente ultérieure de l'Autriche avec la France.

« Les instructions de l'ambassadeur d'Autriche reposent, à ce qu'il paraît, sur l'opportunité que fait valoir l'Angleterre de déterminer dans une entente, préalable à trois un programme commun, afin d'imprimer aux délibérations du congrès une marche rapide et une issue pratique. »

« L'Empereur Napoléon n'ayant, ainsi qu'il le déclare solennellement dans la lettre du 4 novembre, « aucun système préconçu, » n'a voulu formuler « aucun programme, » afin de mieux témoigner de son respect pour l'indépendance souveraine des autres Etats. Il a pensé que l'absence complète d'engagements ne pourraient que faciliter la réunion du congrès, attendu que tout monarque demeurerait libre de se retirer quand bon lui semblerait. »

L'OPINION NATIONALE.

M. Labbé s'exprime ainsi dans l'Opinion Nationale : « Il est impossible de parler du Corps Législatif sans rendre hommage à la façon dont préside M. de Morny. M. le président du Corps législatif est non-seulement impartial, mais courtois envers l'opposition. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

PREMIER ARTICLE.

Le travail qui vient d'être présenté aux chambres et dont nous commençons l'analyse, débute en constatant que la situation intérieure est satisfaisante. C'est ce qui résulte, en effet, des indications qui se rapportent, d'une part, à l'état confiant des esprits, de l'autre, au développement des diverses branches de la fortune. Grâce à de sages mesures de prévoyance et de bienfaisance, la crise cotonnière a sévi moins fortement qu'on ne pouvait le craindre sur nos centres manufacturiers. Espérons que de prochains événements y mettront un terme attendu avec une courageuse patience par les maîtres et les ouvriers de tissage et filature.

Les cabarets et les cafés sont l'objet d'une active surveillance. L'autorité a fait fermer ceux de ces établissements qui étaient signalés comme dangereux pour l'ordre et la morale publique. Le nombre des cabarets tend à diminuer. C'est un bon symptôme, qui a pour corollaire l'accroissement des écoles, la fondation des bibliothèques locales, surtout l'extension des caisses d'épargne et des sociétés de secours mutuels.

L'émigration des familles rurales pour l'Amérique s'est ralentie; celle pour l'Algérie s'est accrue. Double résultat dont il faut se féliciter, qu'il faut aider avec persévérance. Quant aux rapports internationaux, l'exposé constate les bons effets de la suppression des passe-ports à l'étranger.

Il y a en ce moment, en France, 318 journaux politiques et environ 700 non politiques. Comme on pouvait s'y attendre, la réduction des tarifs télégraphiques, a produit un immense développement pour ce genre de communications. Il est de 76 pour cent dès aujourd'hui, et n'a point dit son dernier mot encore. Les dépêches seraient bien plus nombreuses et fructueuses si, par l'intermédiaire des bureaux de poste cantonnaires, on mettait les populations rurales à même d'en faire usage. L'exposé fait espérer cette importante amélioration.

femme, faites au moins les choses d'une façon plus vraisemblable. Se jouer ainsi d'une personne respectable comme ma tante!
— Je ne me joute point de dona Eléna, mademoiselle. Mais vous, qu'est-ce qui vous porte à la défendre si chaleureusement? La charité ou l'envie?
— Me croiriez-vous jalouse, par hasard? demanda-t-elle avec mépris.
— Peut-être, répondit-il effrontément.
— Jalouse de l'affection d'un amant que je dédaigne?
— Ah! vous me dédaignez! J'en suis ravi. Et depuis quand?
— Autre insolence! Vous ai-je jamais aimé, tout d'abord?
— Trêve de ces querelles, je vous en prie! dit dona Eléna.
— Elles sont superflues, en effet, reprit Marchena avec un calme superbe. Que vous m'avez aimé ou non, la question n'est plus là. Oublions le passé, et que chacun de nous agisse comme il lui plaît.
— Quels gages avez-vous reçus de moi qui autorisent pareille fatuité? demanda vivement Caroline. Aucun. Mais vous, vous ne niez pas que vous m'avez adressé un billet...
— Caprice fugitif, interrompit-il négligemment.
— Et une déclaration en vers.
— Devant quel tribunal de pareilles pièces serviraient-elles de preuves? D'ailleurs, cette déclaration, ce n'est pas d'hier que je l'ai composée. Je l'ai déjà couchée dans une quarantaine d'albums. On change le nom de la dame, et c'est tout. »
Caroline fut si stupéfaite de cette audace qu'elle ne trouva pas un mot à répondre; mais quand il poursuivit, du même air dégagé :
« C'est une sorte de circulaire qu'on envoie à toutes les adresses, » elle l'interrompit, pâle de colère, en disant d'une voix étranglée :

La France possède 4,704 sociétés de secours mutuels, toutes en pleine prospérité. Pour l'attester, il suffit de dire que le seul fonds appliqué aux retraites des associés participants est aujourd'hui de 5,983,435 francs. L'intervention des membres honoraires, magistrats, propriétaires, chefs de négoce ou d'industrie, va se développant chaque jour, à la commune satisfaction des travailleurs et de la bourgeoisie, qui gagnent à se connaître ce qu'ils perdraient à s'isoler.

Voici les chiffres suivant lesquels les élections de 1863 se sont opérées : inscrits 10,004,028; votants 7,290,170. En 1857, il y avait eu 9,495,955 inscrits et 6,136,664 votants. L'aptitude du pays électoral n'a donc point décliné, au contraire.

Les ressources affectées aux services départementaux, pour 1864, s'élèvent à 132 millions. Les conseils généraux ont à leur disposition, pour les dépenses facultatives, 21,600,000 francs. Les centimes vicinaux produisent 14 millions et les départements concourent aux dépenses de l'instruction primaire, à l'aide des deux centimes représentant 5,500,000 francs. Ces crédits, qui semblent importants, sont en réalité d'une insuffisance de plus en plus visible et fâcheuse. La preuve en est dans l'état obéré des communes et des départements.

L'exposé annonce qu'un projet de réforme dans le sens d'une nouvelle répartition des ressources publiques sera présentée aux chambres dès cette année. Rien ne saurait mieux répondre aux vœux des populations et de l'administration locale. Le nerf de la décentralisation, comme le nerf de la guerre, c'est l'argent. Trois nouveaux départements, la Haute-Loire, la Manche et les Hautes-Alpes, ont supprimé la mendicité.

Pour compléter notre réseau de chemins vicinaux, il restait à construire au 1er janvier 1862, environ 315,000 kilomètres.

Pour extrait : A. LAYTOU.

La suite au prochain numéro.

CORPS LÉGISLATIF.

Compte rendu de la séance du samedi 43 nov. 1863.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE DUC DE MORNAY.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est lu par M. le comte Léopold Le Hon, l'un des secrétaires d'âge.

M. CREUSET a la parole pour une rectification à faire au compte rendu sténographique de la séance d'hier, qui a paru au Moniteur de ce matin. L'honorable membre n'a pu dire qu'il était président du bureau électoral de la 1re circonscription du Gers, dont un membre aurait indiqué dans une protestation que le scrutin aurait été ouvert à cinq heures du matin. Etant électeur dans le Cantal, il ne peut l'être dans le Gers. Ce qu'il a dit, c'est qu'un nombre des électeurs, auteurs de la protestation, il y en avait un qui avait fait partie du bureau où le scrutin aurait été ouvert à cinq heures du matin. Sa carte portait cette indication, et lui-même a concouru avec le maire à la formation du bureau.

M. LE PRÉSIDENT : Au milieu du bruit, les sténographes peuvent quelquefois mal entendre. Votre observation sera reproduite et servira de rectification.

Le procès-verbal est adopté. M. SEYDOUX, dont l'élection a été validée, mais qui, étant absent, n'avait pu encore prêter serment, est admis après l'accomplissement de cette formalité.

M. LE PRÉSIDENT communique au Corps législatif deux projets de loi relatifs à des échanges d'immeubles.

L'ordre du jour appelle l'élection de six secré-

« Assez, homme indigne, assez d'insultes!
— Pour un péché véniel... reprit-il sans se déconcerter.
— Assez, vous dis-je! répéta Caroline.
— A plus tard, dit tranquillement Marchena à dona Liborio. Nous nous reverrons quand l'orage sera passé. »
Il baisa la main à la tante, salua profondément la nièce, qui lui tourna le dos, et s'en alla triomphant, persuadé que sa manœuvre avait fait merveille, et qu'à leur première entrevue il retrouverait Caroline douce comme un agneau.
— Quelle infamie! quelle audace! s'écria-t-elle furieuse, dès qu'elle fut seule avec sa tante. Nier qu'il m'aime et se venger de son dédain en vous faisant la cour! Mais vous, vous n'allez point, sans doute, vous laisser prendre à ses belles paroles. Il ferait de vous la fable de Madrid. Un homme qui se vante de n'avoir que des caprices éphémères, qui ne sait pas rester fidèle à une jeune fille, comment le serait-il à une femme de cinquante ans? Quelle folie! Vous lui fermez la porte au nez, j'en suis sûre, s'il s'avise jamais de revenir à la charge.
— Non certes; je ne suis point femme si mal élevée.
— Croyez-vous donc qu'il vous aime?
— Qui sait? Peut-être bien.
— Et vous l'avez autorisé?
— Pas encore.
— Mais vous l'avez écouté avec plaisir?
— Les paroles tendres d'un joli garçon sonnent toujours bien aux oreilles.
— Qui eût cru qu'à l'âge de ma tante...
— A mon âge, ma fille, on a un cœur tout comme le tien. »

La suite au prochain numéro.

taires définitifs. Aux termes de l'article 51 du règlement, il est procédé par M. le président au tirage au sort des scrutateurs qui doivent dépouiller le scrutin. Suivant l'usage, leur nombre est fixé à dix-huit, qui se répartissent en six bureaux, trois scrutateurs par bureau. Deux urnes sont placées sur le bureau : la première pour les bulletins de vote, la deuxième pour les boules de contrôle.

La séance est suspendue pour que MM. les scrutateurs procèdent au dépouillement.

La séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT : Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Votants... 237
Majorité absolue... 119
Ont obtenu :
M. Busson... 212 suffrages.
M. le comte Joachim Murat... 206
M. le comte Le Peletier d'Aunay... 188
M. le marquis de Talhouet... 158

MM. Busson, le comte Joachim Murat, le comte Le Peletier d'Aunay et le marquis de Talhouet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés secrétaires définitifs.

Ont ensuite obtenu le plus de voix :
M. le comte Léopold Le Hon... 87
M. Séverin Abbatucci... 87
M. Noubel... 77
M. Darimon... 73
M. le vicomte Clary... 58

Il est procédé à un second tour de scrutin pour la nomination de deux secrétaires.

Le scrutin a lieu.

M. LE PRÉSIDENT en indique ainsi le résultat :
Nombre de votants... 204
Majorité absolue... 103
M. Abbatucci a obtenu 123 voix ; il est proclamé secrétaire ;
M. Noubel, 75 ;
M. Darimon, 59.

Il est procédé à un scrutin de ballottage entre M. le comte Le Hon et M. Noubel.

MM. les secrétaires déjà proclamés procèdent au dépouillement.

M. LE PRÉSIDENT en fait connaître le résultat.
Nombre de votants... 146
Majorité absolue... 74
M. Noubel a obtenu... 72 voix.
M. le comte Léopold Le Hon... 69
M. Noubel ayant obtenu la majorité relative, est proclamé secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT : La nomination des secrétaires étant terminée, je déclare le bureau de la Chambre constitué.

Lundi, à deux heures, séance publique. Suite de la vérification des pouvoirs.

La séance est levée à cinq heures et demie.
Le secrétaire-rédacteur en chef,
ALEXANDRE TARDIEU.

Chronique locale.

Nos populations apprendront avec satisfaction la nomination de M. le C^o Joachim Murat, au secrétariat du Corps législatif. A la suite d'un vote au scrutin secret, M. le Comte a presque obtenu l'unanimité des suffrages. Ce n'est pas la première fois du reste que le jeune député du Lot obtient de la Chambre cette marque de sympathie, qui lui assigne un rang si honorable parmi ses collègues.

Nous lisons dans la Presse :
Lors du passage du maréchal Canrobert à Ancey, au moment où il descendait de voiture pour entrer à l'hôtel de la mairie, il aperçut son vieux maître, M. Lachat, avocat, dont il avait reçu dans sa jeunesse, les premières notions de l'enseignement. Aussitôt il accourut vers lui, et, aux yeux de la foule étonnée, il le prend par le bras et le conduit dans ses appartements, où il le présente à l'évêque d'Ancey et à toutes les autorités, voulant ainsi attirer sur son vieux maître l'attention de tout le monde.

De pareils faits honorent l'homme qui sait ainsi se souvenir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 14 novembre 1863.

- Philosophie.
Mathématiques : 1^{er} Frankoual 2^e Combes.
Rhétorique (sections réunies.)
Version latine : 1^{er} Dulac ; 2^e Lagarrigue.
Secondes (sections réunies.)
Version latine : 1^{er} Bonnefoy ; 2^e Bousquet.
Troisième.
Version latine : 1^{er} Pelet ; 2^e Souques.
Quatrième.
Version latine : 1^{er} Lacarrière ; 2^e Cayssac.
Cinquième.
Version latine : 1^{er} Hébrard ; 2^e Du Bouzet.
Sixième.
Version latine : 1^{er} Sol ; 2^e Pasquet.
Septième.
Version latine : 1^{er} Tardieu ; 2^e Théron.
Huitième.
Orthographe : 1^{er} Guéguen ; 2^e Bourdin.
Enseignement professionnel.
Deuxième année.
Mathématiques : 1^{er} Ruamps ; 2^e Pouzergues.
Première année.
Arithmétique : 1^{er} Solacroup ; 2^e Vings.
Cours préparatoire.
Troisième année.
Orthographe : 1^{er} Michelet ; 2^e Lafaurie.
Deuxième année.
Orthographe : 1^{er} Depeyre ; 2^e Castanet.
Première année.
Orthographe : 1^{er} Delfour ; 2^e Delard.
Le Provisoire,
LAPRADE.

La police a fait conduire, ce matin, à la Maison d'arrêt de Cahors, le sieur V..., accusé d'avoir volé une somme de 25 fr. au sieur R...

Dimanche dernier, fête de la Dédicace, M. l'abbé Ducos, premier vicaire de la Cathédrale, a prononcé un fort remarquable discours sur la solennité du jour.

L'orateur a fait, dans l'exorde, un historique brillant et rapide des monuments consacrés au culte de la divinité, depuis le Paradis-Terrestre jusqu'à nos jours.

L'orateur, en développant ce sujet, a prouvé combien il possédait lui-même à un haut degré, le sentiment de l'harmonie oratoire. Ses phrases, toujours pleines de nombre et de mouvement, arrivaient à l'oreille comme une douce musique. Cet effet était encore accru par la voix agréable de l'orateur. Ce discours, plein d'imagination dans la diction et dans le choix des moyens, exhalait un certain parfum de poésie, qui séyait très-bien à l'âge du prédicateur et à la matière traitée.

Que l'orateur donne à sa voix un peu plus d'ampleur, qu'il accentue davantage sa prononciation, surtout à la fin de ses phrases, qui, quelquefois, étaient un peu sourdes, et arrivaient avec une certaine peine à l'oreille des auditeurs, qu'il se montre un peu plus sobre dans l'emploi des ornements de discours, ce qu'il acquerra inmanquablement par l'âge et la maturité du talent, et le diocèse aura en lui un prédicateur distingué.

Un incendie s'est manifesté, le 14, dans la ville de Montcuq, chez le sieur Gomés Cernesy, fabricant d'allumettes chimiques. Les secours, empressés de la population ont permis de concentrer le feu dans la maison habitée. Les pertes sont évaluées à 2,000 fr. environ. Une collecte, dont on espère voir le chiffre, s'élever à 500 fr., a été faite en faveur du sinistré.

Un concours général pour le surnumérariat dans l'administration des contributions indirectes sera ouvert dans toute la France le jeudi 10 décembre prochain.

Les jeunes gens du département du Lot, qui désireraient concourir, auront à se présenter sans le moindre retard dans les bureaux de la direction, situés boulevard Nord, à Cahors, pour y recevoir communication des pièces qu'ils auront à fournir, ainsi que du programme de l'examen qu'ils auront à subir.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 30 octobre 1863.

- 2 Charretiers condamnés à 6 fr. pour défaut de plaque.
4 Charretiers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
1 Cavalier à 1 fr. pour avoir monté les Boulevards au galop.
3 Charretiers à 1 fr. pour abandon de leurs charrettes dans les rues.
1 Habitant à 5 fr. pour bruit et tapage injurieux.
Une femme à 11 fr. même motif.
1 Habitant à 1 fr. pour dépôt de fumier dans la rue.
2 Propriétaires à 6 fr. pour égrappillage et soustraction de récolte.
2 Habitants à 1 fr. pour défaut de balayage.

Audience du 2 novembre 1863.

- Un postillon condamné à 1 fr. pour tilbury non éclairé.
2 Habitants à 1 fr. et 12 jours de prison pour bruit et tapage nocturne.
1 Habitant à 1 fr. et un jour de prison même motif et même affaire.
2 Habitants à 11 fr. même motif et même affaire.
Une femme à 11 fr. même motif et même affaire.

Une enquête, dont le but est à la fois administratif et scientifique, est ouverte dans toutes les communes de l'Empire sur la situation géographique de chacune d'elles. Une circulaire adressée aux maires leur recommande d'apporter le plus grand soin à répondre avec une exactitude minutieuse au questionnaire qui leur a été transmis à ce sujet.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 9 décembre 1850, dispose qu'à dater du 1^{er} octobre de ladite année, le traitement spécial de l'agrégation cessera d'être alloué aux agrégés qui, par leur fonction ou leur position actuelle, sont étrangers à l'enseignement des lycées ou collèges.

S. Exc. M. le ministre a confirmé cette mesure en prenant les dispositions nécessaires à son exécution.

M. le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants des divisions et subdivisions une circulaire dans laquelle, entre autres prescriptions, il recommande la stricte exécution du décret qui oblige les militaires à être constamment en uniforme. En dépit des instructions ministérielles, il

s'est introduit dans les villes de garnison, dit le maréchal, un laisser-aller des plus préjudiciables à l'esprit militaire, à la discipline et à la dignité même de l'épaulette.

L'obligation d'une tenue régulière et uniforme se trouvant consacrée par un décret, le ministre se plaît à espérer que (partout ailleurs que dans le département de la Seine, où la force des choses nécessite une tolérance à cet égard), la volonté impériale sera respectée par les officiers de tous grades.

On nous assure que le conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi très-important qui est un nouveau pas dans cette voie de liberté économique et de simplification administrative où le gouvernement de l'Empereur est si résolument entré.

Il s'agit de l'abrogation de la loi de 1818 relative aux mines, minières, tourbières et usines sur les cours d'eau.

D'après cette loi, l'exploitation des premières et l'établissement des usines ne peuvent avoir lieu que sur l'autorisation du gouvernement, avec un luxe extraordinaire de formalités administratives.

Le projet de loi soumis au conseil d'Etat rend aux propriétaires riverains des cours d'eau, et dont le fonds renferme des mines, minières et tourbières, la liberté pure et simple, sous la condition de se conformer aux lois qui régissent les établissements insalubres et l'usage des eaux courantes.

On assure que la section chargée au conseil d'Etat de l'étude de ce projet s'y est montrée entièrement favorable.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 novembre 1863.

- 8 Versements dont » nouveaux... 4325 »
9 Remboursements dont 4 pour solde... 1914 »

MAIRIE DE CAHORS.

Taxe officieuse du pain

(Du 1^{er} au 5 novembre 1863)

Publiée en exécution de l'arrêté municipal du 21 octobre 1863.

- 1^o Pain blanc (1^{re} qualité), bluté à 25 p. %... 31 c.
2^o Pain bis blanc (2^e qual.), bluté à 20 p. %... 28 c.
3^o Pain bis (3^e qualité), bluté à 15 p. %... 26 c.

Cahors, le 31 octobre 1863.
Le Maire, Bessières.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

AVIS

A vendre, 60 volumes de Sirey. S'adresser à M. Leymarie, huissier, à Souillac.

Départements.

On lit dans le Journal de Lot-et-Garonne :
On nous écrit de Tonneins :
Encore un nouvel accident déterminé par l'imprudence dans le maniement des armes à feu.

Hier dimanche, le nommé J... voulant traverser un mur qui lui faisait obstacle, s'appuya sur le canon de son arme pour prendre une position capable de le soulever ; il avait oublié que le fusil était armé ; la détente partit, et, poussant la charge dans le creux de la main du chasseur, elle pénétra jusqu'au milieu du bras en enlevant dans son passage une quantité considérable de muscles.

M. le docteur Martin, appelé immédiatement, a été obligé d'enlever une portion d'un des os de l'avant-bras et de lier des vaisseaux qui donnaient beaucoup de sang. D'après l'assurance de ce médecin, le blessé en sera quitte pour une difformité légère et quelques difficultés dans les mouvements de certains doigts.

Pour la chronique départementale A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

PRUSSE.

Nous trouvons dans les journaux de Berlin, le compte-rendu suivant de la séance de la Chambre des députés, dans laquelle M. de Grahov a été élu président. Nous croyons devoir reproduire en entier l'allocution prononcée par le chef du parti libéral, lorsqu'il a pris place au fauteuil.

« Appelé par l'élection qui vient d'avoir lieu à présider la Chambre pendant les quatre premières semaines de la session, je vous exprime ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez si fidèlement gardée et qui m'honore à un si haut degré. Le devoir me commande d'accepter la fonction honorable, mais bien pénible vis-à-vis de la sombre situation de notre patrie, dont vous m'avez chargé. En la remplissant avec fidélité, conscience et impartialité, je m'efforcerai d'accomplir de mon mieux mes obligations doublement difficiles dans les graves circonstances actuelles. Mais je n'y parviendrai qu'à condition que je jouisse toujours de votre indulgence bienveillante et de votre énergique appui, que je vous demande avec instance.
» Messieurs, tout le pays et nous avec lui, avons

le plus vif désir, de voir résolues le plus tôt possible les graves dissidences qui ont éclaté entre le Gouvernement de l'Etat et la Chambre des députés, de voir rétablie et consolidée à nouveau, l'union altérée entre le prince et le peuple ; ce vœu sera rempli si notre Constitution jurée n'est toujours interrompue, développée, exécutée que dans son propre esprit (Vif assentiment). Dans elle s'enracinera une royauté forte, puissante, Constitutionnelle, soutenue par la fidélité, l'amour, le dévouement d'un peuple fidèle à la Constitution (Assentiment). Alors on ne pourra plus séparer la fidélité envers l'auguste possesseur de la Couronne et ses droits constitutionnels, qui ont été toujours sacrés et qui le resteront toujours, de la fidélité due au peuple et de ses droits jurés constitutionnels (Applaudissements prolongés).

» Alors l'union entre le prince et le peuple, fondée solidement sur la confiance réciproque, le plus bel héritage de la haute maison royale de Hohenzollern, le joyau le plus précieux du peuple prussien, vaincra tous les dangers extérieurs par le dévouement qui méprise la mort, comme il y a cinquante ans, et assurera la mission historique de la Prusse en Allemagne (Assentiment). Dieu fasse que nous atteignons bientôt ce grand but. »

M. d'Uruch, nommé vice-président par 208 voix contre 49 données à M. Reichensperger, 8 à M. de Forckenbeck, etc., a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait. « Diverses circonstances, dit-il, auraient rendu désirable qu'il ne fût pas élu, mais il croit de son devoir d'accepter. »

RUSSIE.

On écrit de St-Petersbourg à la date du 7 novembre à la Gazette nationale :

« Le commerce va mal et les négociants sont au désespoir ; d'abord parce que la Banque refuse tout escompte, et puis parce que le manque d'argent en espèces se fait de plus en plus sentir.

On prétend que les premières maisons de commerce d'ici ont résolu de présenter au ministre des finances une note collective contre le baron Stieglitz, directeur de la Banque. On ignore quel sera le sort des pétitionnaires ; on sait seulement que les négociants arrivés à la foire annuelle de Pultava, y apprirent avec terreur que la succursale de la Banque qu'on y trouvait chaque année avait omis de s'y rendre cette année. On envoya aussitôt un télégramme au ministre des finances, qui manda sur le champ le baron Stieglitz auprès de lui. Un conseiller d'Etat recevait, une demi-heure après, l'ordre de télégraphier à Pultava que tout était en ordre, et que la Banque avait bien fait ce qu'elle avait fait. La Banque manque de fonds aujourd'hui ; elle ne peut employer ses espèces pour les opérations d'escompte et le manque de billets de banque se fait d'autant plus sentir que leur émission a été suspendue ; la banque ne peut placer ses métalliques à 4 %, quand l'argent se place à 10 et 12 % et sur gages.

GRÈCE.

Les lettres d'Athènes du 6, disent que le roi n'a pas voulu accepter le titre de : Roi par la grâce de Dieu et qu'il s'appelle simplement Georges I^{er}, roi des Hellènes.

Le président du nouveau cabinet, ministre de l'intérieur, M. Bulgaris, est aussi chargé provisoirement du portefeuille de la marine.

Les avis de Constantinople sont du 6. On mande de Tiflis que les russes font des préparatifs de guerre sur la mer Caspienne.

ÉTATS-UNIS.

Les dernières correspondances de New-York jettent un jour nouveau sur la situation des armées bellicérantes dans le Tennessee. Le général Lee, après avoir détruit les moyens d'approvisionnement du général Meade et condamné celui-ci à un mois d'immobilité forcée, a détaché en arrière 30,000 hommes qui ont rallié à Abington, en Virginie, un autre corps de 15 à 20,000 hommes.

Cette armée se porte sur Bristol où se trouve le général Burnside. Son but est de le rejeter définitivement hors des limites de la Confédération. Dès lors, le général Thomas qui est à Chattanooga, se trouverait entièrement coupé et obligé d'opérer une retraite devant les forces supérieures commandées par Bragg.

Les choses se trouvant ainsi, on peut s'attendre à une bataille décisive. Il nous faut bien la désirer, puisque les incertitudes et les langueurs de la diplomatie servent si mal et répondent si peu aux vœux des amis de l'humanité, tant sur l'autre rive que de ce côté de l'Atlantique...

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 9 novembre, au Czas :
La déclaration de Napoléon III fera époque autant dans l'histoire de notre révolution que dans la politique générale de l'Europe. Notre population a compris tout de suite la portée du discours impérial, qui définit clairement à la fois la position de la France et le caractère de notre mouvement national, par lequel l'Europe a été poussée dans une voie nouvelle.

Quoique la Pologne se soit soulevée sans compter le moins du monde sur l'intervention étrangère, il est évident néanmoins qu'avec la situation politique actuelle, où les plus petites questions sont résolues avec le concours de tous, une question d'une aussi haute importance que celle de la Pologne ne pouvait pas manquer de donner lieu à la réunion d'un aréopage européen, et de déterminer le puissant souverain de la France à formuler le grand principe politique ayant pour base l'idée de nationalité, en faisant ressortir la nécessité d'un nouveau droit public pour y associer solidement l'ordre européen. La France vient de reconnaître solennellement ces principes. Nous pouvons donc espérer beaucoup de leur sage et puissant protecteur.

Par ordre du gouvernement national, l'extrait du discours de l'Empereur des Français, relatif à la Pologne, a été imprimé immédiatement, et distribué par milliers d'exemplaires aux habitants de Varsovie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

17 novembre.

Les théâtres de Paris et un grand nombre de maisons particulières ont été illuminés hier pour la fête de l'Impératrice. Aujourd'hui, au château de Compiègne, dîner de famille, concert, bal et feu d'artifice par ordre de S. M. et sur les fonds de sa cassette, distribution de secours aux indigents dans les vingt arrondissements de la capitale.

— A l'occasion de la Saint Eugène, la statue en bronze du prince Eugène Napoléon, érigée place et boulevard qui portent le nom du prince, a été découverte.

— La statue nouvelle de l'Empereur qu'on vient de placer sur le pinnac de la colonne Vendôme. Et celle de l'Empereur qu'on vient de transporter, place Napoléon, à Courbevoie, seront officiellement inaugurées le 15 décembre prochain, 23^e anniversaire de l'arrivée des cendres de l'Empereur à Paris.

— On organise en ce moment, à Alger et dans la colonie, une souscription ayant pour objet l'érection d'un monument à l'Empereur.

— Il paraît que c'est décidé en Angleterre qu'aura lieu la troisième ascension du ballon-géant. L'immense aérostat est maintenant exposé, avec sa nacelle, dans le palais de Cristal à Londres.

— La cour impériale de Paris, présidée par M. le premier président Devienne, a, sur la réquisition de M. le premier avocat-général de Vallée, ordonné la lecture à son audience et l'inscription sur ses registres du décret de l'Empereur, en date du 16 octobre, par lequel M. de Talleyrand-Périgord, duc de Valençay, est autorisé à se faire conférer par le roi de Prusse l'investiture du duché de Sagan, et à prêter, à cette occasion, le serment exigé par la loi prussienne, sans perdre la qualité de Français.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Le haut clergé protestant vient de décider que l'anniversaire triséculaire de la mort de Calvin, qui tombe le 7 mai 1864, serait célébré par la fondation, au chef-lieu de chaque circonscription consistoriale, d'une bibliothèque pastorale, composée surtout d'œuvres théologiques, parmi lesquelles sera placé tout d'abord un exemplaire des œuvres complètes du réformateur français.

LA NATION, journal politique, quotidien, grand format, offre en ce moment une prime inouïe dans les annales de la presse.

On sait que ce journal a changé de propriétaires et de rédacteurs il y a environ quatre mois, et qu'il passe à bon droit comme étant depuis lors l'un des défenseurs les plus zélés de l'ordre et de la liberté. Indépendamment de sa rédaction politique, industrielle, agricole et financière, confiée à nos meilleurs écrivains, sous la direction de M. Léonce Dupont, il publie le dimanche un *Courier de Paris*, par Aug. Villemot; le lundi des articles Variétés, par Hipp. Lucas; tous les jeudis des portraits politiques et littéraires, par Jacques Reynaud et Henry Dumont.

Abonnement des départements : un an, 64 fr.; — six mois, 32 fr.; — trois mois, 16 fr.

Or, on donne à toute personne qui prend un abonnement d'UN AN une prime gratuite représentant une valeur réelle de 80 fr., savoir :

- 1^o **LES MISÉRABLES**, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, 35 f. »
- 2^o **VICTOR HUGO**, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8^o, 15 »
- 3^o **La VIE DE JÉSUS**, par M. Renan, 1 beau volume grand in-8^o, 7 50
- 4^o **SONATES de MOZART** (piano), 1 gros et beau volume in-4^o, avec portrait gravé, 22 50

Somme égale, 80 f. »

Ainsi, en envoyant au gérant de la *Nation*, 21, rue Bergère, à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris de 64 francs, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et immédiatement les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port.

Les abonnés de six mois, ayant envoyé 32 fr., auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de trois mois, ayant envoyé 16 francs, pourront choisir, à titre de prime, un ouvrage seulement parmi les trois désignés également par les numéros 2, 3 et 4.

Pour plus de facilités, les abonnements ne commenceront à courir qu'à l'époque choisie par les souscripteurs. La Prime sera néanmoins livrée immédiatement.

AVIS IMPORTANT. — On ne pourra jouir de

ces avantages que d'ici au 30 novembre courant. Passé cette date, les primes seront TOUTES SUPPRIMÉES.

Crédit foncier de France.

Le Crédit foncier de France émet chaque jour, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux, et tient à la disposition du public :

Des obligations foncières ou lettres de gage, et des obligations communales de 500 fr. 5 % rapportant 25 fr. d'intérêts annuels, et remboursables en cinquante ans, par voie de tirage au sort.

S'adresser à Paris, au siège de l'administration, et dans les départements, chez MM. les receveurs des finances et chez MM. les notaires.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des subsistances militaires

FOURNITURES

PAIN DE TROUPE à faire en 1864

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT.

Le 7 décembre 1863, il sera procédé, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, à prix ferme, du 1^{er} janvier 1864 au 30 septembre suivant, aux troupes de toutes armes, stationnées, cantonnées, campées baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription de l'arrondissement de fourniture indiqué ci-après :

12^e division militaire, Cahors, département du Lot.

L'adjudication sera faite, par les soins d'une commission, que présidera le sous-intendant militaire. Elle aura lieu à Cahors, chef-lieu de l'arrondissement de fourniture.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations devront déposer, avant le 25 novembre, terme de rigueur, dans les bureaux du président de la commission d'adjudication, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs nom, prénoms, domicile et qualité.

Le président de la commission donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 26 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le président de la commission pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 2 décembre, sur l'admission ou le rejet des déclarations.

Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées, en même temps, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'intendance militaire, et spécialement dans ceux des présidents de commission.

Paris, le 27 octobre 1863.

PREFECTURE DU LOT

Amodiation de la pêche

AVIS

Il sera procédé, le mardi, 8 décembre prochain, à dix heures du matin, en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot, pendant les années 1864, 1865 et 1866.

Un exemplaire du cahier des charges indiquant la division de la rivière en 32 cantonnements, la mise à prix de chaque cantonnement, ainsi que les clauses et conditions de l'amodiation est déposé aux secrétariats de la Préfecture, des Sous-Préfectures et de la Mairie des principales communes riveraines du Lot, où l'on pourra en prendre connaissance.

Pour le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, en tournée : Le Doyen du Conseil de Préfecture, secrétaire général délégué, MUNIN BOURDIN.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

16 novembre 1863.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 pour 100	67 »	»	» 45
4 1/2 pour 100	95 05	»	» 40
17 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100	66 95	» 20	» 05
4 1/2 pour 100	95 »	»	» 05
18 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100	67 15	» 20	» »
4 1/2 pour 100	95 05	» 0	» 5

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ (de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelait à si juste titre un REMÈDE BÉNIN, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinet, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicière, à Figeac.

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1^o—Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des gens établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2^o—Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3^o—Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

TEINTURE OBERT

RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 45 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue Saint-Honoré. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n^o 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties. Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'Illuminations.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PÉTROLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinet; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.

SPECIALITÉ DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M^{me} Canoni. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.

PATE ET SIROP

DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et la ture ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

A VENDRE

Un beau Phaéton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS, PLUS DE TEINTURE.

PROCÉDÉ de L. MARQUIS, COIFFEUR, PARFUMEUR, CHIMISTE.

34, rue Bergère, 34, à Paris. Cette découverte dont les effets sont garantis, donne aux Cheveux et à la Barbe la nuance primitive qui est rendue par la composition et par l'emploi de l'Eau progressive, en quatre applications au plus sans aucune préparation ni lavage. Salons réservés — Gros et détail chez l'inventeur.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.